

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la
pétition du 29 mars 2021: «Vivre ensemble aux Pâquis».**

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 29 mars 2021. La commission l'a étudiée, sous la présidence de M. Arnaud Moreillon, les 19 avril et 10 mai 2021, et sous la présidence de M. Matthias Erhardt, le 15 juin 2021. Les notes de séances ont été prises par M. Philippe Berger, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 19 avril 2021

Audition de M^{mes} Brigitte Studer, Dominique Wiedmer Graf, MM. Benjamin Duban et Christos Tiphicoglou, pétitionnaires

Le président souhaite la bienvenue aux pétitionnaires et leur donne la parole.

M^{me} Studer explique que la pétition est issue d'un échange entre des habitants et l'Association des habitants des Pâquis (SURVAP). Elle indique plus largement que le fait de faciliter le vivre-ensemble dans le quartier a toujours été une préoccupation de l'association, précisant que les Pâquis se caractérisent comme un quartier très densifié, un lieu de vie de 10 000 habitants, un lieu de travail pour beaucoup, très multiculturel, avec plus de 500 établissements publics, plus de 50 dépanneurs, sa partie prostitution, les palaces 5 étoiles, la cohabitation de tous ces usagers est donc un réel défi.

Historique de la vie de quartier: prévention, intégration et sécurité

En 2014, M. Maudet avait mis en place la vidéo-surveillance dans le quartier, et note que SURVAP y était opposée. Elle ajoute qu'un rapport d'évaluation de l'Université de Neuchâtel (UniNE) sorti en 2016 sur la question leur avait donné raison sur un point: à savoir que bien que la petite délinquance ait baissé, le trafic de stupéfiants s'était déplacé autour de l'école des Pâquis. Elle signale à ce titre que les agent-e-s de la police municipale (APM) sont généralement présents à la sortie de l'école des enfants, ce qui n'est pas suffisant. Elle indique que dans le cadre d'un contrat de quartier avec la Ville, un groupe de travail avait proposé en 2017 un projet-pilote de «correspondants de nuit», et déplore que la Ville ne soit

pas entrée en matière sur cette proposition, précisant que pour SURVAP cette demande reste toujours actuelle. Elle relève que le constat tiré du terrain montre qu'il est nécessaire d'intervenir à court terme, mais aussi de réfléchir pour trouver des solutions à moyen et long terme. Elle explique à ce titre que si la présence policière est nécessaire, il faut aussi doter le quartier de correspondants de nuit, aptes à mener un rôle de médiateurs. Elle cite sur ce point l'expérience de la Ville de Lausanne, qui après deux ans de projet-pilote dans le quartier du Flon, a décidé de doubler son effectif alloué à la médiation, à la santé et la sécurité dans ce quartier de la ville. Pour ce qui est du deal de rue, elle relève que Genève pourrait s'intéresser à ce qui s'est fait à Lausanne, Zurich et Berne, avec comme objectif de valoriser la sécurité dans l'espace public. Elle relève ainsi qu'à Berne, des rencontres régulières ont lieu entre les structures de prévention et de prise en charge des consommateurs et la police, et explique la volonté à Zurich de rendre l'espace public à tous les citoyens, y compris les marginaux. Elle indique à ce titre que la vente de drogue est une réalité sociale, s'il y a des vendeurs, c'est qu'il y a des consommateurs, il serait illusoire de prétendre les supprimer de l'espace public, mais qu'il convient de développer une approche de réduction au niveau social et tenir compte de la vie de quartier et du vécu de ses habitants.

M. Duban indique qu'il intervient ici en tant qu'habitant du quartier, et explique que depuis 2019 les trafiquants ont pris possession de l'espace public, voire des halls d'immeubles, et qu'ils sont parfois agressifs. Il évoque à ce titre l'agression qu'a subie son épouse, suite à une altercation entre dealers, et indique que ses enfants sont encore traumatisés par cet événement, et que le stress les touche aussi bien eux que son épouse et lui-même, en tant que parents. Il indique que suite à l'agression, une plainte a été déposée contre l'agresseur, contre qui plusieurs plaintes, infractions ou dommages avaient été déposés à son encontre avant les faits. Il explique que celui-ci a été condamné pour ces faits en juin 2020, mais qu'il a été laissé en liberté jusqu'à son appel, si bien que son épouse rentrait chaque jour avec la boule au ventre. Il ajoute que d'autres habitants du quartier vivent de telles choses avec un désarroi commun, et indique que c'est pour cette raison qu'ils sont entrés en contact avec SURVAP afin de rédiger cette pétition. Il relève que le quartier est irrigué par des réseaux de trafic bien structurés, et déclare qu'il s'interroge sur ce point sur le rôle de certains dépanneurs, certains d'entre eux côtoyant de très près les trafiquants.

M^{me} Wiedmer Graf indique qu'elle habite à la rue de Berne depuis 1999, et relève que le climat s'est détérioré depuis l'apparition d'une scène ouverte de deal et la présence de plus en plus nombreuse de dealers. Elle explique que ceux-ci se postent aux entrées des immeubles, rentrent dans les allées, parfois avec des consommateurs. Elle note que ces allées et venues donnent lieu à des déprédations, par exemple des boîtes aux lettres vandalisées, et que l'on trouve des seringues, de l'urine, des mouchoirs ensanglantés. Elle ajoute qu'il lui arrive

parfois, ainsi qu’aux autres habitants du quartier, de rencontrer les trafiquants, et précise qu’ils sont parfois récalcitrants à partir. Elle relève même qu’un de ses voisins a dû faire appel à une ambulance car un consommateur faisait une overdose devant la porte d’accès à la cave. Elle explique que ce genre de faits crée un climat anxiogène dans le quartier. Elle ajoute que la régie de son immeuble a été alertée, mais qu’elle s’est contentée de changer le code de l’immeuble sans réagir davantage. Elle note que c’est pour cela qu’elle s’est associée à la pétition lancée par SURVAP, car la situation qu’elle a décrite dure depuis plusieurs années et n’est pas acceptable.

Le président tient à exprimer sa solidarité et celle de la commission à M. Duban pour ce qui est arrivé à son épouse et à ses enfants.

M. Tiphicoglou indique que lui-même et ses voisins ont interpellé à la mi-janvier 2020 la régie en charge du 39 rue de Zurich où il habite, car le garage de l’immeuble était toujours occupé par des dealers, que l’accès au parking était utilisé comme toilettes, et que de la drogue était cachée derrière les tuyaux d’alimentation d’eau chaude, précisant que leur ouverture fréquente abîmait ces tuyaux. Il ajoute qu’il fallait être accompagné par quelqu’un pour sortir, et que des agressions d’habitants ont parfois eu lieu. Il précise que la régie a répondu qu’elle étudierait la situation, et qu’elle a demandé à la police d’intensifier son passage autour du bâtiment. Il conclut que la situation s’est provisoirement un peu calmée du fait du Covid.

Questions des commissaires

Un commissaire demande aux pétitionnaires s’ils ont adressé leur pétition également au Grand Conseil, étant donné que c’est le Canton qui est responsable de la politique de sécurité.

M^{me} Wiedmer Graf répond par l’affirmative, indiquant que la commission du Grand Conseil les recevra la semaine prochaine.

Une commissaire souhaite savoir pourquoi le climat s’est dégradé, quelles sont les causes de cette dégradation.

M^{me} Studer relève tout d’abord un déplacement de la zone de deal de rue du secteur rue des Alpes/rue de Monthoux vers l’école des Pâquis, et précise que cela pose problème aux parents. Elle indique ensuite l’impact du Covid sur cette situation, précisant que comme moins de personnes se rendent dans le quartier étant donné la fermeture des établissements, plus de place est laissée à la présence des dealers.

Ladite commissaire demande confirmation du fait que le deal s’est déplacé vers l’école de la rue de Berne.

M^{me} Studer répond qu'il s'est déplacé vers la rue du Môle, vers le temple des Pâquis, vers la rue de Zurich et la rue de Berne, tandis que la nuit il se déplace davantage vers la place de la Navigation, où elle indique habiter elle-même.

Une commissaire demande aux pétitionnaires quelle est leur solution privilégiée.

M^{me} Wiedmer Graf répond qu'il convient d'explorer les pistes évoquées par M^{me} Studer, à savoir une plus grande présence des polices de proximité associée à des travailleurs médico-sociaux qui pourraient collaborer ensemble et aller à la rencontre tant des dealers que des consommateurs. Elle déclare qu'il s'agit là d'une des pistes envisageables, mais qu'elle ne dispose pas d'une solution toute faite. Elle relève qu'il conviendrait en tout cas de se pencher sur le problème, et précise que cette situation est dure à vivre en tant qu'habitante permanente du quartier.

Une commissaire souhaite rebondir sur cette proposition visant à associer police de proximité et services sociaux, et demande aux personnes auditionnées si dans leur vie de tous les jours et en tant que membres d'une association ils ont des relations avec la police.

M^{me} Studer répond que SURVAP et Bien vivre aux Pâquis ont des contacts réguliers avec la police municipale, notamment lors de séances de coordination. Elle évoque aussi l'atelier sécurité qui avait eu lieu durant le contrat de quartier des Pâquis, où avait d'ailleurs germé l'idée d'une médiation nocturne par des correspondants de nuit. Elle relève qu'une des idées qui y avaient été évoquées, à savoir la présence quotidienne de la police municipale lors de sorties d'école, a ensuite été mise en œuvre. Elle déclare qu'il convient de faire perdurer ces contacts pour continuer à mener la réflexion. Elle explique que les décisions à prendre par la Ville de Genève impliquent des moyens financiers, et cite à ce propos la Ville de Lausanne, qui est passée de 8 à 14 correspondants de nuit. Elle déclare que pour sécuriser la ville et l'espace public de la meilleure manière, il faut des moyens. Elle recommande sur cette question à la commission le rapport de l'Université de Lausanne (UNIL) «Deal de rue» qui conclut qu'il est nécessaire d'avoir plus de relation entre le social et la police, que l'un ne doit pas être réduit à l'autre. Il est par exemple important de donner de la place à la prévention dans la police de proximité, et de ne pas se centrer uniquement sur des actions d'arrestation de gens qui risquent d'être dehors vingt-quatre heures après. Elle explique plus largement que si le moyen et le long terme ont été cités c'est que les pétitionnaires sont convaincus qu'une démarche d'ensemble est nécessaire, sans qu'une solution miracle existe. Elle ajoute que cela implique de développer des projets sur le niveau social. Elle propose aussi de s'interroger sur le rôle des dépanneurs.

Une commissaire, constatant que M^{me} Studer a mentionné l'atelier sécurité qui avait eu lieu lors des discussions entourant le contrat de quartier, demande aux personnes auditionnées si elles ont l'impression que les recommandations émises

à cette occasion n'ont pas été mises en œuvre par la Ville. Elle demande en outre s'il leur arrive d'appeler la police et quels sont le cas échéant sa réaction, son degré d'écoute, et plus généralement quelle est leur perception de l'intervention des APM. Elle relève que parfois des associations envoient des lettres aux magistrats, et demande aux personnes auditionnées si elles ont pu interpeller directement M^{me} Barbey-Chappuis sur ce point.

M. Duban répond qu'il lui est arrivé d'appeler parfois entre 5 et 10 fois par semaine, et que celle-ci l'a encouragé à le faire, étant donné que les appels sont notés. Il indique en outre qu'il a pu parler avec beaucoup de policiers, qui comprennent leur souffrance mais sont relativement démunis pour y faire face. Il explique qu'après l'agression subie par son épouse, il y avait deux options, soit de partir et de donner raison à ceux qui contribuent à dégrader le climat du quartier, ainsi que l'a fait récemment l'un de ses voisins du 37 de la rue, soit de se battre, ce qu'il a décidé de faire. Il évoque être frustré de la situation, qui consiste à contrôler les dealers, puis à les relâcher rapidement comme ils n'ont pas de papiers, et sont de plus rarement pris sur le fait. Il rappelle que l'agresseur qu'il avait évoqué avait été jugé, puis relâché pour avoir le temps de faire appel, et que durant ce laps de temps son épouse a été amenée à le rencontrer et qu'elle a ainsi risqué de subir une nouvelle agression. Il relève qu'il faudrait pouvoir agir, mais reconnaît qu'il faut trouver une manière d'agir efficacement dans le cadre légal existant.

M^{me} Wiedmer Graf explique que quand la police arrive tout est généralement déjà fini, et que l'on retrouve uniquement les seringues. Elle ajoute que les opérations coups de poing ne sont pas efficaces, étant donné que les personnes arrêtées sont dehors dès le lendemain et reviennent comme avant. Elle indique qu'il faut s'intéresser à d'autres idées pour que la vie redevienne agréable dans le quartier.

M^{me} Studer rappelle que la Ville n'est pas entrée en matière à l'époque sur la proposition émise lors des discussions du contrat de quartier concernant la présence de correspondants de nuit aux Pâquis. Elle indique que c'était il y a quatre ans, mais que la situation s'est dégradée depuis. Elle réitère par conséquent cette demande de mettre sur pied une équipe de médiation nocturne.

Un commissaire souhaite savoir quelles sont les heures de nuisances, s'il existe des moments plus critiques que d'autres, ou si le secteur concerné est tout le temps invivable.

M^{me} Wiedmer Graf répond que les dealers sont là dès 6 h du matin, puis toute la journée et une bonne partie de la nuit.

Le président demande quels produits sont vendus dans le quartier.

M^{me} Wiedmer Graf répond qu'en tout cas de la cocaïne, et peut-être de l'héroïne.

Une commissaire demande s'ils ont pris langue avec les habitants de la Coulouvrenière où une problématique semblable existe. Elle dit avoir rendu visite récemment à un habitant de ce quartier, et lui avait fait part de son étonnement de voir autant de dealers dans le secteur, avant que l'habitant en question lui indique que la cohabitation se passait plutôt bien.

M^{me} Wiedmer Graf répond que SURVAP pourrait répondre. Elle constate cependant que la cohabitation avec les dealers a changé, que ceux-ci sont à la fois devenus plus nombreux et agressifs.

M^{me} Studer répond que des contacts ont eu lieu notamment avec l'association des habitants de la Jonction, du centre et de la Vieille-Ville et des Eaux-Vives suite à la décision de la Ville de ne pas entrer en matière sur un projet de correspondants de nuit. Elle indique avoir également eu des contacts avec la Ville de Lausanne qui leur a suggéré une présence de correspondants sur l'ensemble de la commune, et non pas simplement aux Pâquis, étant donné que la problématique est plus large. Elle explique que pendant longtemps les dealers n'étaient pas agressifs, étant donné que leur activité demandait de passer inaperçu et par conséquent de laisser le voisinage tranquille, mais relève qu'avec leur multiplication leur agressivité s'est manifestée davantage. Elle rappelle qu'à l'époque le deal de rue avait lieu aux alentours de la gare, mais que l'interdiction d'utiliser cet espace à cette fin est aujourd'hui respectée. Elle explique que dans d'autres villes il a été décidé de ne pas concentrer le trafic de drogues au même endroit, de le tolérer mais dans des zones différentes.

M. Tiphticoglou relève qu'il est difficile de cohabiter quand une dizaine de personnes se trouvent en permanence devant votre immeuble.

Le président demande à M^{me} Studer si elle peut transmettre à la commission des pétitions le rapport de l'UNIL et l'étude de l'UniNE sur la vidéo-surveillance précitées.

M^{me} Studer indique qu'elle a uniquement la référence de l'étude de l'UniNE mais qu'elle peut volontiers fournir les deux études de l'UNIL, à savoir également celle sur les correspondants de nuit.

Une commissaire indique compatir face à cette situation difficile pour les habitants du quartier. Elle souhaite savoir si les régies et les propriétaires s'engagent aussi pour que la situation change.

M^{me} Wiedmer Graf répond que les régies les renvoient à la police et qu'au mieux elles changent le code si l'on insiste, faisant observer qu'un nouveau code est vite appris. Elle indique que les propriétaires les renvoient eux à la régie.

M. Tiphticoglou se demande ce que peut faire la régie à part engager un concierge vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Ladite commissaire précise qu'elle pensait plutôt à l'accompagnement des locataires dans leurs démarches visant à améliorer le vivre-ensemble dans le quartier.

M. Tiphticoglou répète que les régies ne peuvent rien faire.

Une commissaire relève qu'il conviendrait néanmoins d'intégrer les régies dans la concertation, étant donné qu'elles aussi ont intérêt à ce que le quartier soit sûr. Elle recommande aux pétitionnaires de proposer que des représentants des régies soient présents dans les groupes collaboratifs qu'ils préconisent.

Le président dit sa solidarité et celle de l'ensemble des commissaires aux personnes auditionnées et les remercie pour leur présence.

Il indique ensuite aux commissaires qu'il convient de désigner un rapporteur ou une rapporteuse pour cet objet.

Séance du 10 mai 2021

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de M^{me} Christine Camp, cheffe de service, commandante du Service de la police municipale (SPM)

Le président rappelle tout d'abord aux auditionnées les demandes maintenues dans la pétition. Il précise ensuite que la commission aimerait connaître les difficultés que leurs services rencontrent dans le quartier, ainsi que les perspectives qu'elles pourraient proposer d'apporter aux demandes des pétitionnaires.

M^{me} Barbey-Chappuis déclare tout d'abord être très sensible aux demandes des pétitionnaires, et rappelle qu'elle l'a déjà dit lors de la dernière plénière du Conseil municipal. Elle précise ensuite que la police municipale est seulement apte à intervenir dans les cas de consommation et de détention de drogue, et que le trafic relève lui de la police cantonale. Elle indique que pour mieux coordonner les efforts des deux parties, un contrat local de sécurité (CLS) conclu avec le Canton a notamment identifié les Pâquis comme zone d'action prioritaire. Elle explique à ce titre qu'elle travaille à un nouveau CLS avec M. Poggia, et qu'il aura pour objectif de coordonner et optimiser les interventions des différentes polices. Elle précise que cela se base sur quatre piliers, à savoir une présence accrue sur le terrain, une coopération entre police cantonale et police municipale, un partage des renseignements et enfin des actions de prévention. Elle ajoute qu'un point précis concernant la lutte contre les stupéfiants se trouve à l'article 6 du CLS, et qu'il indique que la police cantonale luttera contre ce trafic, en tenant compte des lettres de doléances des habitants et des informations de la police municipale. Elle rappelle plus généralement que la lutte contre le trafic de stupéfiants fait l'objet d'une attention constante. Elle ajoute que M^{me} Camp et elle-même partagent le souci

des pétitionnaires d'une présence forte de la police à pied, relevant que de telles patrouilles sont plus appréciées par la population que les patrouilles automobiles.

Elle fait observer qu'avec 3360 heures d'activité de police de proximité et 188 heures d'flotage dans le quartier depuis le début de l'année les Pâquis font pour la police municipale l'objet d'une attention toute particulière. Elle relève en ce sens que le poste de police sis à la rue Rothschild, autrement dit au centre du quartier, a la particularité d'être ouvert sept jours sur sept et même jusqu'à 3 h du matin du jeudi au samedi. Elle ajoute également que cela fait plusieurs mois qu'elle demande à M. Poggia que la police municipale puisse aussi être compétente dans le cadre des ventes d'alcool à l'emporter, rappelant que le règlement sur les agents de la police municipale (RAPM) qui prévoit déjà cette compétence ne peut pour l'instant s'appliquer, étant donné que la loi sur la remise à titre gratuit et la vente à l'emporter de boissons alcooliques, de produits du tabac et de produits assimilés au tabac (LTGVEAT) n'a pas suivi les dispositions qui entérinaient cet état et qui étaient présentes dans l'ancienne loi sur la vente à l'emporter des boissons alcooliques (LVEBA).

Elle passe ensuite la parole à M^{me} Camp.

M^{me} Camp relève que M^{me} Barbey-Chappuis a indiqué les éléments essentiels. Elle dit regretter également que depuis janvier la compétence de la police municipale concernant les ventes d'alcool à l'emporter soit pour l'instant en suspens, étant donné que la nouvelle loi cantonale n'a pas encore été modifiée en conséquence, et indique que la vente d'alcool à l'emporter provoque des nuisances dont elle est bien informée. Elle déclare plus largement que la police municipale ne relâche pas son effort sur le quartier des Pâquis, précisant que le caractère central du poste permet justement d'intervenir le plus vite possible.

Questions des commissaires

Une commissaire souhaite savoir comment se passe concrètement la collaboration entre police municipale et police cantonale.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que cette collaboration est menée dans le cadre du CLS, et rappelle à ce titre qu'elle avait eu en décembre 2020 l'occasion de rencontrer avec M. Poggia, M^{me} Camp, la Voirie et la police cantonale des habitants du quartier pour avoir leur retour sur la situation. Elle passe la parole à M^{me} Camp concernant la question de la collaboration.

M^{me} Camp estime que la collaboration entre les deux polices est efficace. Elle rappelle que la police municipale agit uniquement sur la détention et la consommation des stupéfiants, tandis que la police cantonale agit sur le trafic, et ajoute que les questions liées à la prostitution sont de la compétence exclusive de la police cantonale. Elle indique que sur les questions qui relèvent de sa

compétence, la police cantonale intervient néanmoins souvent sur des informations que lui transmet la police municipale. Elle conclut qu'en dehors du CLS, la police municipale travaille également avec l'ensemble des partenaires dont les travailleurs et travailleuses sociaux hors murs (TSHM), notamment sur les problématiques ayant trait à la jeunesse.

Un commissaire indique avoir déjà posé cette question plusieurs fois à M. Barazzone lors de la précédente législature et demande pourquoi les dealers ne sont pas davantage contrôlés par la police municipale, et relève que cette stratégie aurait l'avantage de les déranger un peu.

M^{me} Camp répond que la police municipale est compétente quant au contrôle du statut des personnes, mais relève que le Ministère public est très strict quant au respect du cadre légal entourant de tels contrôles d'identité, rappelant à cet égard que le deal est du ressort exclusif de la police cantonale et n'entre donc pas dans les prérogatives de la police municipale, et estimant dès lors que des contrôles d'identité de dealers présumés sans aucune infraction concomitante s'apparenteraient à du délit de faciès.

Ledit commissaire indique qu'à chaque coin de rue il se trouve des personnes de couleur qui vendent de la drogue, rappelant à ce titre que si des personnes d'origine africaine mènent actuellement ce trafic de rue, ils ont remplacé les Libanais et les Albanais. Il se demande dès lors, constatant la provenance étrangère de ces gens, s'il ne conviendrait pas de cesser d'être naïfs et de demander au Canton de procéder à davantage de contrôles d'identité.

M^{me} Barbey-Chappuis rétorque qu'il existe des lois qui limitent l'intervention de la police municipale aux champs de compétences qui la concernent. Elle relève que la police municipale dérange déjà les dealers pour reprendre l'expression du commissaire, et cite à ce titre les 35 amendes distribuées depuis le début de l'année à des gens qui urinaient dans la rue et qui sont souvent justement des dealers.

M^{me} Camp le confirme, indiquant plus généralement que dès qu'une personne commet un acte répréhensible qui entre dans les compétences de la police municipale, elle agit de façon répressive pour le faire cesser. Elle répète néanmoins que celle-ci ne peut pas se permettre de faire du délit de faciès, et rappelle que le Ministère public à juste titre est très strict sur ce point pour garantir une équité de traitement à l'ensemble de la population.

Une commissaire tient tout d'abord à indiquer que la commission n'est pas là pour stigmatiser une population quelle que soit son origine, et relève que cela n'est pas digne des élus qui la composent. Elle se demande ensuite si, étant donné que la police municipale peut intervenir en cas de possession de drogue, elle ne pourrait pas également intervenir si les dealers disposent de la drogue sur eux, faisant observer que s'ils la vendent ils doivent bien en posséder. Elle

indique après cela revenir sur les demandes des pétitionnaires, et disant bien comprendre que la collaboration avec la police cantonale est exemplaire, elle relève que les habitants du quartier demandent à la Ville une présence accrue et une intervention plus rapide de la police municipale à leurs sollicitations, ainsi qu'une présence plus large de celle-ci aux abords des écoles, et souhaite savoir comment ces demandes pourraient être mieux prises en compte.

M^{me} Camp répond tout d'abord que pour ce qui est de la rapidité d'intervention, un appel au numéro de la police municipale 022 418 22 22 permet d'obtenir rapidement l'envoi sur place d'une patrouille dans la mesure des possibilités, en n'oubliant pas le fait que la police municipale n'est pas composée de patrouilles d'urgence. Elle ajoute qu'elle est également très active autour des écoles, et que des rapports privilégiés avec le directeur des écoles des Pâquis ont permis par exemple de trouver des solutions d'aménagements au sein de celles-ci pour éviter les cas d'infractions qui peuvent être problématiques pour les enfants, ou d'intervenir pour des missions de sensibilisation au sein des classes de 7P, ajoutant que les missions «scolari» assurent une présence d'agent-e-s de la police municipale (APM) aux heures d'entrées et de sorties des élèves. Elle précise à ce titre que la police municipale n'a cependant pas le droit d'y entrer à d'autres occasions.

M^{me} Barbey-Chappuis indique que concernant la demande d'extension des horaires, la police municipale est déjà présente dans le quartier jusqu'à 3 h du matin du jeudi au samedi, rappelant que le cœur de son métier, c'est-à-dire la sécurité de proximité, se situe plutôt entre 6 h du matin et 22 h. Elle précise à ce titre qu'après 22 h le type de population change et a plutôt tendance à toucher à des missions propres à la police cantonale. Elle conclut que pour ces raisons, il est délicat de demander une extension des horaires.

Un commissaire relève que les pétitionnaires ont fait part d'un ressenti, et demande si des chiffres sont à disposition pour objectiver cette subjectivité et montrer une augmentation du deal.

M^{me} Camp répond que ces infractions ressortant du domaine de compétence de la police cantonale, une telle demande devrait plutôt être adressée à cette dernière. Elle relève que si le trafic est stable sur plusieurs années, il se répand sur tout le canton.

Ledit commissaire constate qu'il ressort de l'audition que la police municipale fait ce qu'elle peut, et que la police cantonale devrait faire plus. Il demande s'il ne pourrait pas être opportun de s'appuyer sur les associations d'habitants pour prévenir les problèmes qui ont été évoqués.

M^{me} Barbey-Chappuis précise qu'elle ne jette pas la pierre à la police cantonale, qui effectue aussi son travail difficile de son mieux. Elle ajoute que hors période Covid, la police municipale réunit régulièrement tous les acteurs du

quartier, et indique qu'elle-même et M^{me} Camp souhaitent renforcer cela dès que possible au vu des conditions sanitaires, déclarant qu'il est essentiel de constituer un réseau avec les habitants pour assurer la sécurité de proximité.

M^{me} Camp précise qu'en temps normal de telles séances multipartites ont lieu une fois tous les trois mois en moyenne, et explique qu'à cette occasion les associations sont invitées à partager leurs expériences et à proposer des pistes pour des solutions.

Une commissaire, rappelant que les pétitionnaires demandent une présence accrue et plus rapide de la police municipale dans leur pétition, demande aux auditionnées s'il serait possible d'augmenter les prestations en ce sens.

M^{me} Barbey-Chappuis dit son souci constant de renforcer les patrouilles pédestres qui arpentent le quartier, notamment pour corriger les résultats du dernier sondage qui relevait un petit fléchissement quand on demandait aux habitants s'ils voyaient souvent l'uniforme.

Un commissaire, indiquant réagir aux propos qui l'ont mis en cause, déclare qu'il n'a pas de leçons à recevoir des socialistes, et précise que ce n'est pas parce qu'il ne pratique pas une certaine novlangue ou le langage inclusif qu'il n'est pas digne d'être un élu de la Ville.

Une commissaire relève que les pétitionnaires ont fait part du désagrément causé par les dépanneurs, et demande aux auditionnées ce qu'elles comptent faire pour qu'ils perturbent le moins possible le quartier.

M^{me} Barbey-Chappuis indique que la question des dépanneurs revient systématiquement lors des échanges avec les habitants. Elle rappelle qu'elle souhaiterait que la police municipale puisse retrouver au plus vite la compétence dont elle disposait dans le cadre de la LVEBA dans la nouvelle LTGVEAT, pour intervenir en la matière, notamment pour contrôler le respect de l'interdiction de la vente d'alcool après 21 h, expliquant que les personnes qui achètent de l'alcool après cette heure ne sont parfois ensuite plus maîtresses d'elles-mêmes. Elle ajoute que M. Poggia est également sensible à cette question mais qu'elle attend toujours une réponse du Canton à ce sujet.

M^{me} Camp précise que l'autorisation d'ouverture d'un dépanneur est accordée par le Service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN), et indique que depuis l'abrogation de la clause du besoin, ce service rencontre des difficultés pour limiter le nombre de création de ce type d'établissements.

Un commissaire souhaite savoir quelle est la marge d'intervention de la police municipale dans les cas relevant de la violence physique.

M^{me} Camp répond que si la police municipale constate une agression, elle s'interposera pour stopper l'agresseur, et emmènera l'agresseur et la victime, de

manière séparée, dans des postes de police pour la suite de la procédure. Elle prodiguera également les premiers soins au besoin.

Ledit commissaire demande si la police municipale intervient également lorsqu'on l'appelle par téléphone dans un tel cas.

M^{me} Camp répond que si on appelle directement la police municipale dans un tel cas, l'appel sera envoyé directement à la centrale de la police cantonale, pour raison de compétence. Elle précise que si la police municipale est sur place elle interviendra bien évidemment, en apportant aussi un soutien à la victime.

M^{me} Barbey-Chappuis précise que cela ne s'applique pas en ce qui concerne les questions qui ont trait au maintien de l'ordre public qui concernent la police cantonale seule.

Une commissaire rappelle que les pétitionnaires ont évoqué devant la commission des situations dramatiques, et ont expliqué que la dégradation de la vie dans le quartier était telle que certaines familles ont dû le quitter pour leur sécurité et celle de leurs enfants. Elle demande par conséquent aux auditionnées si elles étaient au courant de cette situation, ou si la pétition leur semble être tombée du ciel. Elle demande également à M^{me} Barbey-Chappuis s'il conviendrait selon elle de classer ou renvoyer la pétition.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'il est difficile pour elle de s'exprimer sur le premier point, étant donné qu'elle a pris ses fonctions il y a très peu de temps. Elle indique qu'elle est néanmoins sensible aux préoccupations des habitants, en particulier des familles. Elle ajoute que pour ce qui est de la dégradation du sentiment de sécurité dans le quartier, elle relève qu'on peut observer dans le Diagnostic local de sécurité (DLS) de 2020 qu'une dégradation a eu lieu jusqu'en 2013, à laquelle fait suite une décroissance et une stabilisation à un niveau encore trop haut, mais plus bas qu'au pic.

M^{me} Camp confirme que dans le quartier des Pâquis ce sentiment s'est stabilisé et non dégradé, relevant qu'aux Eaux-Vives la diminution de ce sentiment d'insécurité a été importante ces dernières années.

M^{me} Barbey-Chappuis relève que cela prouve que les CLS fonctionnent, et qu'ils permettent d'agir dans de telles situations. Elle déclare qu'elles aimeraient se baser sur le succès des Eaux-Vives pour le reproduire dans les quartiers où le sentiment d'insécurité est élevé.

Le président relève que l'éradication du deal de rue ne mène qu'à une diffusion de celui-ci sur l'ensemble du territoire. Il demande en ce sens si, au lieu de le chasser de quartier en quartier selon les nécessités du moment, il ne conviendrait pas de faire sortir ce deal de rue dans les quartiers moins habités et de l'y contenir.

M^{me} Camp relève que si le but ultime peut être d'éradiquer ce deal, il convient de rester réaliste en prenant conscience du fait qu'on a affaire à un marché, qui existera tant qu'il y aura de l'offre et de la demande.

Le président souhaite savoir si le Canton a fait part d'une demande pour déplacer le deal de rue dans une zone non habitée.

M^{me} Barbey-Chappuis répond par la négative, indiquant qu'à sa connaissance il n'y a pas eu de telle demande.

Un commissaire, relevant qu'une autre pétition a trait à l'arborisation, demande si le changement du cadre de vie qui y est demandé, à savoir une croix végétale complétée par le rajout de certaines infrastructures, pourrait changer la dynamique et rendre le quartier plus agréable.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que tout ce qui peut permettre aux habitants de se réapproprier l'espace public est positif, mais relève que si cela aura un impact sur la journée et le soir, la nuit où la plupart des habitants sont chez eux, l'impact sera limité.

M^{me} Camp indique que pour empêcher la stagnation des dealers dans un même endroit, il peut par exemple être possible de supprimer des bancs et de limiter par des obstacles la vitesse de déambulation possible pour que les dealers ne puissent pas s'enfuir immédiatement. Toutefois, en journée, les bancs sont appréciés par la population.

M^{me} Barbey-Chappuis relève que dans le cadre de la réfection de l'école des Pâquis, une réflexion avait été menée afin que soient supprimés les angles morts pour éviter que des personnes ne viennent y uriner. Pour ce qui est de l'aménagement plus large, elle relève qu'il conviendrait de poser la question à M^{me} Perler.

Une commissaire remercie M^{me} Barbey-Chappuis d'avoir précédemment évoqué le DLS de 2020¹, et indique qu'il y est en effet fait état à la page 128 du fait que «les Pâquis et la zone de Cornavin restent des zones fragiles du point de vue sécuritaire et social», ce qui semble confirmer le constat des pétitionnaires.

Le président remercie les auditionnées pour leurs explications et leurs réponses. Il précise ensuite aux commissaires que la suite à apporter au traitement de l'objet se discutera après la seconde audition qui le concerne.

¹ <https://www.ge.ch/document/diagnostic-local-securite-2020>

Séance du 15 juin 2021

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M^{me} Lara Cataldi Manzoni, adjointe de direction au Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO)

Le président rappelle que M^{me} Barbey-Chappuis et M^{me} Camp ont été auditionnées pour le volet de la pétition concernant la police municipale, et que l'audition de ce soir concerne davantage le volet social avec les TSHM.

M^{me} Kitsos déclare que les ressources sont limitées et qu'il conviendrait donc de les augmenter, précisant que maintenant les TSHM ne sont que douze. Elle fait observer le contexte financier un peu compliqué à l'heure actuelle, et explique néanmoins que ces effectifs auraient vocation à être augmentés, au vu des problématiques touchant le quartier des Pâquis. Elle ajoute que le dispositif des correspondants de nuit en est à sa phase pilote, au secteur Ouches-Servette-Charmilles-Franchises, qui a été identifié comme le plus idéal pour cette phase, étant donné que davantage de jeunes du quartier y sortent le soir et la nuit, contrairement aux Pâquis qui draine des acteurs de différents quartiers. Elle explique en ce sens que le projet-pilote cherche à observer la meilleure manière de créer du lien au sein du quartier en question. Elle indique que pour arriver à cela, ses services ont travaillé en lien avec les régies, la police municipale et les TSHM. Elle déclare également que lorsque les différents quartiers avaient été évalués, des besoins en la matière avaient été identifiés à Plainpalais et aux Pâquis. Elle indique qu'à ce stade la formation de l'équipe qui sera engagée sur le terrain pour le projet-pilote dans le secteur Ouches-Servette-Charmilles-Franchises a déjà été achevée. Elle précise que si tout va bien le concept sera déployé aux Pâquis en 2024, et en dit l'importance. Elle relève en partie que la zone du préau s'est détériorée, malgré les nettoyages intensifs effectués avant l'arrivée des enfants. Indiquant que le préau est devenu un lieu de deal et de consommation, elle estime que cela n'est plus tenable. Elle déclare à ce titre que du moment que l'on n'est plus en mesure d'utiliser un lieu conformément à sa fonction de base, cela est problématique. Elle relève qu'il faut tout d'abord sécuriser les enfants et les professionnels comme le demandent les parents dans la concertation, et que sa volonté d'offrir une fermeture végétalisée au préau s'inscrit dans cet objectif. Elle explique en outre que le Conseil administratif a proposé à M. Poggia de renforcer les liens avec la police cantonale dans ce secteur, pour qu'elle intervienne aussi aux alentours de l'école. Elle indique qu'il faudrait là aussi pouvoir penser la question de manière générale, en abordant aussi la question du logement qui est de compétence cantonale, en renforçant les liens entre police municipale et police cantonale, et en mettant en place à moyen terme des correspondants de nuit. Elle conclut cependant que vu la complexité de la problématique, il ne saurait exister une solution miracle.

Questions des commissaires

Une commissaire annonce une question quant à l'approche proposée, relevant la division opérée entre la sécurité et les domaines socio-sanitaires, de même qu'entre les différents quartiers évoqués. Elle demande en ce sens s'il ne serait pas opportun pour la Ville de procéder selon une démarche concertée et globale intéressant différents services et couvrant l'ensemble de son territoire.

M^{me} Kitsos dit partager tout à fait ce point de vue, et estime qu'il serait même opportun de procéder en la matière à l'échelle cantonale, et estime que la politique de cohésion sociale de la Ville de Genève doit passer par une collaboration plus grande avec l'Etat de Genève. Elle explique que l'interpellation de M. Poggia quant à la collaboration avec la police cantonale va déjà dans ce sens. Elle indique qu'au sein même du Conseil administratif les liens sont à intensifier entre les différents départements sur ces problématiques, et cite à ce propos la collaboration déjà existante avec M^{me} Barbey-Chappuis et leur volonté commune de mettre le Canton dans la boucle. Pour ce qui est des quartiers elle relève qu'il faut, tout en ayant un œil global sur la situation, tenir compte des spécificités de chaque quartier, et de faire observer le cas particulier de Plainpalais, pris d'assaut par une grande diversité de publics et d'usages.

Le président remercie cordialement M^{me} Kitsos et M^{me} Cataldi Manzoni pour leurs explications riches et claires. Il demande ensuite aux commissaires de s'exprimer sur d'éventuelles suites à apporter au traitement de l'objet.

Discussion et vote

Un commissaire du Parti socialiste indique que son groupe soutiendra le renvoi au Conseil administratif, rappelant les besoins criants des pétitionnaires, et évoque le témoignage de cet auditionné dont l'épouse avait été agressée devant ses enfants.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien indique que son groupe soutiendra le renvoi au Conseil administratif afin que des mesures soient trouvées pour protéger le quartier et ses habitants.

Un commissaire du groupe des Vert-e-s indique que son groupe soutiendra également le renvoi au Conseil administratif, pour permettre de trouver des solutions à des problématiques urgentes.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois indique que son groupe appuiera aussi le renvoi au Conseil administratif car les habitants du quartier font face à un vrai problème. Il ajoute qu'après avoir auditionné deux conseillères administratives, il convient maintenant d'agir.

Une commissaire d'Ensemble à gauche indique s'abstenir pour pouvoir consulter son groupe, divisé sur la question. Elle indique par exemple qu'Ensemble à gauche s'oppose à la fermeture du préau.

Le président propose aux commissaires de passer au vote sur cet objet.

Par 12 oui (3 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 2 abstentions (EàG, PLR), la commission vote en faveur du renvoi au Conseil administratif de la pétition P-440.

Annexe: pétition P-440

P-440

Des habitants des rues de Berne, Zurich et Sismondi Genève, le 23 mars 2021
Association des habitants des Pâquis
SURVAP
p. a. Mme Nadine Fischer
52, rue de Monthoux
1201 Genève
comite@survap.ch

Grand Conseil du Canton de Genève
M. François Lefort, président
2, rue de l'Hôtel de Ville
1204 Genève

Conseil municipal de la Ville de Genève
Mme Albane Schlechten, présidente
44, rue Coulouvrenière
1204 Genève

Pétition « VIVRE ENSEMBLE AUX PÂQUIS »

Monsieur le Président,
Madame la Présidente,

Le cœur du quartier des Pâquis, autour de l'école de Zurich, du temple des Pâquis, dans les rues de Zurich, Neuchâtel, Berne et du Môle, est depuis un bon nombre d'année un des pôles importants de la vente (et de la consommation) de la drogue à Genève. Toutefois, cette problématique s'étend dans la majeure partie du quartier, de la place des Alpes à celle de la Navigation, et notamment dans la rue Sismondi.

Cette pétition a été initiée par les habitants du quartier, et plus particulièrement par ceux qui sont les voisins directs de ce trafic, lassés par cet état de fait, par ce qu'il engendre au niveau de la vie quotidienne et du climat dégradé du quartier.

Les comportements des dealers se sont modifiés au cours des années : ils se conduisent de plus en plus en maîtres de la rue, se postant devant les portes d'accès aux immeubles, s'introduisant dans les allées, se montrant parfois menaçants et vaquant à leurs occupations tout autour du préau de l'école de Zurich et de celle de Pâquis-Centre, en toute impunité. Les clients pénètrent aussi dans les immeubles et se montrent récalcitrants lorsqu'ils sont priés de sortir. Ils abandonnent seringues, déchets et autres reliques. Cela crée un climat extrêmement désagréable, voire anxiogène.

A ces problèmes s'ajoute la vente d'alcool en dehors des heures légales dans certains établissements, connus sous le nom de « dépanneurs », ce qui engendre la consommation d'alcool dans l'espace public.

Pour inverser cette tendance pernicieuse, les habitants souhaitent que les autorités prennent en compte leurs doléances et mettent en place des mesures susceptibles d'apporter des solutions aptes à garantir une meilleure qualité de vie en milieu urbain.

Dans un premier temps, ils demandent une plus grande présence policière de proximité, notamment aux abords des écoles. Mais cela ne sera pas suffisant.

A moyen et plus long terme, il faudrait également envisager la présence de correspondants de nuit et une augmentation des travailleurs sociaux hors murs. Il serait aussi urgent de compléter les aménagements des zones piétonnes et de rencontre autour de l'école, dans le sens d'une végétalisation et d'une plus grande sécurité pour les enfants comme proposé, par exemple, dans les projets d'urbanisme participatifs de la Croix-Verte des Pâquis. Enfin, les bases d'un éventuel déplacement de la scène de la vente de la drogue vers des zones moins habitées pourraient également être posées.

En vous remerciant par avance pour la bienveillante attention que vous porterez à cette pétition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Madame la Présidente, l'assurance de notre considération respectueuse.

Association des habitants des Pâquis SURVAP

Membres du comité



Simon Kerr



Brigitte Studer

Au Grand-Conseil du canton de Genève
Au Conseil municipal de la ville de Genève

PETITION

VIVRE ENSEMBLE AUX PÂQUIS

Les habitants constatent :

- Que la tension s'est accrue grandement ces derniers temps entre les habitants (tes) des Pâquis et les vendeurs de drogues principalement rue de Zurich, rue de la Navigation, rue de Monthoux et rue Sismondi,
- Que de nombreux(xes) habitants(tes) ont été victimes d'agressions verbales et physiques inquiétantes,
- Que de nombreuses personnes en particulier les personnes âgées, les femmes et les enfants hésitent à sortir de chez elles à certaines heures,
- Que les vendeurs de drogues s'introduisent dans les allées pour s'y réfugier, y cacher de la drogue, parfois y faire leurs besoins et y tiennent des propos menaçants,
- Que la tolérance indispensable et la volonté de dialogue est battue en brèche par ces comportements,
- Que des conséquences graves en termes de confrontations physiques entre habitants(tes) et vendeurs de drogues pourraient inévitablement se produire et que tout doit être fait pour les éviter,
- Qu'il est indispensable de ne pas préteriter le lien social entre les différentes communautés mais bien de le maintenir et de le renforcer,

Les habitants(tes) des Pâquis soussignés(ées) exigent :

Dès maintenant

- Une présence policière de proximité et à pieds accrue,
- Une capacité de la Police à répondre rapidement aux sollicitations des habitants(tes),
- Un contrôle systématique des ventes d'alcool en dehors des heures légales par la Police du Commerce,
- Une présence plus importante et d'une amplitude horaire plus large de la Police Municipale aux abords des écoles,

A moyen terme

- La continuité de l'action policière,
- La continuité du contrôle systématique des commerces,
- La mise en place, par la Ville de Genève et s'inspirant de l'exemple existant à Lausanne, de correspondants(tes) de nuit et le renforcement du rôle des travailleurs(euses) sociaux(ciales) hors murs sur le terrain,
- De soutenir les associations du quartier afin de favoriser la réappropriation de l'espace par les habitants(tes),
- De poser les bases d'un déplacement de la scène de la vente de drogue vers des zones non-habitées en s'inspirant d'exemples pratiqués dans d'autres villes suisses,

A long terme

- D'aménager les zones piétonnes et de réaliser le projet « Croix-Verte »,
- De mettre en place une politique d'accueil cohérente et exigeante des migrants(tes), en particulier de migrants(tes) mineurs(es),
- Une politique du commerce favorisant le professionnalisme et la diversité,
- Le rétablissement de la Brigade du bruit.

Signatures pétition Vivre ensemble aux Pâquis

Signatures version papier :

nombre de signatures	Nombre de feuilles	Total
1	1	1
2	7	14
3	1	3
4	2	8
5	1	5
6	1	6
9	1	9
10	1	10
15	1	15
16	1	16
20	1	20
23	1	23
28	1	28
29	1	29
	21	187

187 signatures sur 21 feuilles

Signatures électroniques sur change.org

114 signatures

Total : 301 signatures